



PLAN DE RESTRUCTURATION DE L'ORGANISATION DE NOS PETITES UNITÉS

Table des matières

	Page
Modification de l'appellation « autres unités »	1
Mandat	1
Proposition en 3 axes.....	1
1 ^{er} axe – Mettre en place un système de marrainage/parrainage afin d'assurer des services de qualité et de proximité	1
Marraine/parrain	1
Marraine/parrain principal-e	2
Élu-e responsable.....	2
Délégué-e régional.....	2
Suivis	3
Guide de travail à l'intention des marraines/parrains	3
Guide à l'intention des membres des petites unités	4
2 ^e axe – Maintenir un contact direct avec les membres des petites unités.....	4
Rencontres régionales.....	4
But	4
Personnes invitées.....	5
Types de rencontres.....	5
Fréquence.....	5
3 ^e axe – Prévoir des espaces de discussion pour s'assurer que les membres des petites unités ont la possibilité de se réseauter et ainsi favoriser les échanges entre eux	6
But	6
Type d'espaces de discussion	6
À prévoir	7
Procédurier.....	7
Modifier les statuts et règlements.....	7
Modifier le Guide à l'intention des délégué-es du STCSN.....	7
État des travaux.....	8

MODIFICATION DE L'APPELLATION « AUTRES UNITÉS »

Le comité exécutif du STTCSN a modifié l'appellation *autres unités* pour *petites unités*, dans le but d'utiliser une désignation plus inclusive.

MANDAT

Proposer un plan de restructuration de l'organisation de nos petites unités.

PROPOSITION EN 3 AXES

- Mettre en place un système de marrainage/parrainage afin d'assurer des services de qualité et de proximité ;
- Maintenir un contact direct avec les membres des petites unités ;
- Prévoir des espaces de discussion pour s'assurer que les membres des petites unités ont la possibilité de se réseauter et ainsi favoriser les échanges entre eux.

1^{ER} AXE – METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE MARRAINAGE/PARRAINAGE AFIN D'ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

MARRAINE/PARRAIN

Chaque unité a une conseillère ou un conseiller syndical (CS) attribué et qui répond à ses différents besoins, notamment :

- Question d'interprétation et d'application de la convention collective ;
- Accompagnement dans les activités de relations de travail (CRT, négociation de lettre d'entente, SST, etc.) ;
- Négociation lors du renouvellement de la convention collective ;
- Accueil des nouveaux membres et signature de la carte d'adhésion en collaboration avec la ou le délégué-e régional du STTCSN ;
- Toute autre activité qu'une ou un CS est appelée à faire dans le cadre de la relation CS/syndicat.

Les marraines/parrains recherchés sont des personnes stables régionalement, et qui ont un réel intérêt. Les attentes doivent leur être bien expliquées et ils doivent y adhérer.

MARRAINE/PARRAIN PRINCIPAL-E

Une ou un des CS à la permanence du STTCSN agit à titre de marraine/parrain principal. Son rôle est notamment de :

- S'assurer que toutes les unités sont marrainées/parrainées et trouver une marraine¹ ou un parrain lors d'une démission ;
- Soutenir les marraines/parrains dans leur rôle et s'assurer qu'ils ont les outils de travail et les ressources nécessaires ;
- Outiller les CS qui agissent à titre de marraine/parrain par exemple lorsque l'exécutif du STTCSN souhaite donner des orientations particulières ou lors de la modification de certaines lois telles que la LNT, la LSST, etc. ;
- Agir à titre de marraine/parrain auprès de certaines petites unités (par exemple pour une unité dont l'employeur est un conseil central ou un syndicat pour lequel aucune CS de la région n'est à l'aise d'agir à titre de marraine/parrain) ;
- Intervenir ou interpellier le comité exécutif du STTCSN lorsque les relations entre une petite unité et un syndicat-employeur se corsent et que le parrain demande du soutien ;
- Être responsable des suivis à effectuer auprès des marraines/parrains ;
- Tenir à jour les comparatifs des conventions collectives des petites unités.

ÉLU-E RESPONSABLE

Un membre du comité exécutif est responsable du dossier des petites unités. Ainsi, cela permet au comité exécutif de s'assurer d'un meilleur suivi et d'une connaissance plus détaillée et à jour de ce qui se passe dans les petites unités.

DÉLÉGUÉ-E RÉGIONAL

Le rôle de la déléguée et du délégué substitut régional est de :

- Représenter les membres des petites unités dont il est responsable ;
- Participer aux rencontres en présentiel avec les membres des petites unités de sa région (sera abordé plus loin) ;
- Aider le parrain principal à identifier un parrain lors d'une démission auprès d'une petite unité de sa région.

¹ Afin d'alléger le texte, le masculin sera utilisé.

SUIVIS

Il est important d'être informé de ce qui se passe dans les petites unités. De plus, il faut prévoir des mécanismes pour soutenir la CS qui agit comme marraine/parrain et s'assurer qu'elle continue son parrainage de façon adéquate.

Rapport annuel : Faire parvenir un questionnaire pour le rapport annuel à chaque parrain une fois par année demandant de fournir pour chacune des unités à sa charge les informations suivantes :

- Date du dernier contact avec l'unité ;
- Nombre de griefs actifs et sujets ;
- Enjeux au niveau des relations de travail ;
- Enjeux au niveau des conditions de travail ;
- Négociation : date d'échéance de la convention collective et état des travaux de préparation le cas échéant ;
- Départ/embauche ;
- Etc.

Mise à jour annuelle des coordonnées : Au même moment que l'envoi du questionnaire pour le rapport annuel, faire parvenir les coordonnées que nous avons au dossier pour nous assurer que celles-ci soient validées et mises à jour au besoin.

Rapport de négociation : Lors de la réception des conventions collectives à déposer au ministère à la suite d'une négociation, un rapport de négociation est envoyé au parrain afin de connaître les principaux éléments négociés, les problématiques rencontrées, la dynamique de la négociation, les recommandations pour la prochaine négociation, etc.

Rappel d'échéance de la convention collective : Prévoir un rappel quelques mois avant l'échéance d'une convention collective afin que le parrain principal communique avec le parrain d'une petite unité dont la convention collective vient à échéance. Le but étant de connaître les besoins du parrain (4 colonnes, comparables, etc.) et de s'informer sur les échéanciers prévus.

GUIDE DE TRAVAIL À L'INTENTION DES MARRAINES/PARRAINS

Produire un guide de travail à l'intention des CS qui agissent comme marraine/parrain et qui prévoit :

- Une liste des responsabilités ;
- À qui s'adresser lorsqu'ils ont des besoins « techniques » tels que : correction, mise en page, 4 colonnes, dépôt au ministère, demande de budget, etc. ;
- Sensibilisation sur l'aspect « politique interne » ;

- Importance de nous faire parvenir les différents documents (cahier de demandes et autres documents de négociation, conventions négociées, lettres d'entente négociées, etc.) pour que le tout soit archivé sur le T du STTCSN ;
- Nécessité de produire le rapport annuel ;
- Importance de communiquer sans délai avec le parrain principal lors d'un changement de région ou lorsque le parrain doit mettre fin à son mandat ;
- Information sur les dépenses autorisées et celles qui doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation ;
- Etc.

GUIDE À L'INTENTION DES MEMBRES DES PETITES UNITÉS

Produire un guide à l'intention des membres des petites unités et qui leur explique :

- Qui fait quoi ;
- Où envoyer les différents documents ;
- L'importance d'ajouter le secrétariat du STTCSN en c. c. lorsqu'ils interpellent le parrain ;
- L'archivage des documents par la permanence du STTCSN ;
- Avec qui communiquer dans le cas où le parrain est absent ou ne répond pas ;
- Etc.

2^E AXE – MAINTENIR UN CONTACT DIRECT AVEC LES MEMBRES DES PETITES UNITÉS

RENCONTRES RÉGIONALES

Lorsqu'un ou plusieurs membres de l'exécutif du STTCSN se rendent dans une région, prévoir une rencontre avec les petites unités de cette région.

BUT

Maintenir un contact direct avec les membres des petites unités en allant vers elles, mais également dynamiser leur vie syndicale.

PERSONNES INVITÉES

Inviter les personnes suivantes lors des rencontres régionales :

- Membres des petites unités de la région visitée²
- Un ou plusieurs membres du comité exécutif du STTCSN
- Délégué-es du STTCSN de la région visitée
- Marraines/parrains de la région
- Marraine/parrain principal

TYPES DE RENCONTRES

Ces rencontres devraient être de nature informelle afin de créer un climat propice aux discussions ouvertes et non dirigées comme un dîner, un souper, un 5 à 7, etc.

FRÉQUENCE

Il faut s'assurer de visiter chaque unité minimalement une fois par année.

Nombre de petites unités dans les régions des conseils centraux :

- Montréal métropolitain (4)
- Québec–Chaudière–Appalaches (8)
- Outaouais (3)
- Saguenay–Lac-Saint-Jean (6)
- Estrie (2)
- Cœur du Québec (2)
- Montérégie (4)
- Lanaudière (2)
- Bas-Saint-Laurent (1)
- Autres : Clermont (1) (abolition en avril)

² Prévoir d'inviter les petites unités des régions en périphérie pour maximiser l'efficacité, mais également favoriser davantage de contact entre les membres des petites unités (par exemple, inviter les membres des petites unités de la région de Lanaudière lors d'une rencontre dans la région du grand Montréal).

3^E AXE – PRÉVOIR DES ESPACES DE DISCUSSION POUR S’ASSURER QUE LES MEMBRES DES PETITES UNITÉS ONT LA POSSIBILITÉ DE SE RÉSEAUTER ET AINSI FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE EUX

BUT

Créer des espaces de discussions et d'échanges avec d'autres personnes qui partagent une réalité plus près de la leur et ainsi permettre qu'ils se sentent davantage concernés, compris et qu'ils puissent y trouver des solutions applicables aux problématiques qu'ils rencontrent.

TYPE D'ESPACES DE DISCUSSION

1) TEAMS

Rencontres Teams : Pour que les membres des petites unités puissent ensemble :

- Discuter de leurs enjeux ;
- Échanger de l'information ;
- Élaborer des pistes de solution
- Recevoir de la formation ;
- Etc.

Fréquence : Minimalement une fois par année, mais également sur demande.

Personnes invitées : Ce type de rencontre pourrait réunir les membres d'un même secteur ou d'une même appellation d'emploi.

Nous avons des unités dont le syndicat-employeur provient des secteurs suivants :

- Conseils centraux
- FNEEQ
- FP (STPSSS)
- FEESP (UPA)
- FIM
- Édifices (Québec et Saguenay – Lac-Saint-Jean)

Les appellations d'emploi comprises dans les petites unités sont les suivantes :

- Employé-es de bureau
- Préposé-e à l'entretien ménager et gardiennage

2) FACEBOOK

Créer un groupe Facebook pour les petites unités, lequel pourrait être alimenté par la permanence du STTCSN.

À PRÉVOIR

PROCÉDURIER

Élaborer un procédurier à l'intention de la permanence du STTCSN pour s'assurer d'une uniformisation des pratiques³ :

- Arborescence sur le T ;
- Façon de nommer les dossiers et de les archiver ;
- Qui est responsable de quoi (dépersonnalisé selon le poste ou la fonction) ;
- Réflexe de prévoir une rencontre avec les petites unités de la région lors d'une activité syndicale du STTCSN ;
- Prévoir un rappel quelques mois avant l'échéance de la convention collective d'une autre unité et en informer le parrain principal pour qu'il effectue le suivi auprès du parrain ;
- Etc.

MODIFIER LES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Actuellement, les statuts et règlements prévoient que ce sont les délégués du STTCSN qui sont responsables de négocier les conventions collectives des petites unités. Il faudrait donc les modifier pour qu'ils reflètent la nouvelle réalité.

- **Changer autres unités pour petites unités.**
- **7.03 a) Rôle de toutes les personnes déléguées et déléguées substitués : négocier les conventions collectives et représenter les membres des autres unités d'accréditation dont elle reçoit la responsabilité, comme le prévoit l'article 8.05 m) ;**
 - **Biffer « négocier les conventions collectives et »**
- **8.05 Pouvoirs du comité exécutif** : D'autre part, le paragraphe m) de l'article 8.05 est suffisamment large pour permettre l'intégration complète de la présente proposition sans que d'autres modifications aux statuts et règlements soient nécessaires. Il se lit comme suit :
 - **m) nommer les personnes responsables au dossier de chacune des autres unités ;**

MODIFIER LE GUIDE À L'INTENTION DES DÉLÉGUÉ-ES DU STTCSN

Actuellement, le *Guide à l'intention des délégués du STTCSN* prévoit que ce sont ces derniers qui sont responsables de négocier les conventions collectives des petites unités. Il faudrait donc le modifier pour qu'il reflète la nouvelle réalité :

³ Pourrait être intégré dans le *Guide de travail de la secrétaire de direction* déjà existant.

- **Chapitre B – Rôle et responsabilités de l'ensemble des membres du conseil syndical :**
 - **4. Négocier les dispositions des conventions collectives des autres unités :** Sur demande du responsable politique au dossier au STTCSN, négociateur, selon sa disponibilité, les dispositions des conventions collectives sur son territoire.
 - À biffer complètement
- **Chapitre C : Rôle spécifique de chaque catégorie de délégué-es**

Les différentes catégories de délégué-es jouent des rôles spécifiques au sein du syndicat, chacun étant chargé de responsabilités particulières. L'ensemble des délégué-es et délégué-es substituts ont pour mission de veiller à la bonne marche du syndicat. Ils sont également responsables de la négociation des conventions collectives et de la représentation des membres des autres unités d'accréditation dont ils ont la charge. (...)

 - Biffer « de la négociation des conventions collectives et » pour ne garder que l'aspect représentation :

ÉTAT DES TRAVAUX

À la suite de l'adoption du plan de restructuration de l'organisation de nos petites unités par l'assemblée générale, nous devons recruter l'équipe de marraines/parrains.

Plusieurs approches ont déjà été faites afin de sonder l'intérêt de CS à occuper le rôle de marraine/parrain et le tout s'avère prometteur. La personne mandatée par l'exécutif du STTCSN pour restructurer le fonctionnement avec les petites unités identifiera un parrain pour chaque petite unité avant la fin de son mandat. Les unités pour lesquelles cela n'aura pas été possible pourront être prises en charge par le parrain principal.